

DIFFUSION GENERALE

0.1.0.0.1.2.

Documents Administratifs

(IMPOTS)

Texte n° DGI 2010/28
NOTE COMMUNE N°21/2010

O B J E T : Fixation de la liste des produits soumis à la taxe professionnelle au taux de 1% au profit du fonds de développement de la compétitivité industrielle.

A N N E X E S : **Annexe 1 :** Liste des produits soumis à ladite taxe professionnelle prévue par le décret n° 2008-4111 du 30 décembre 2008

Annexe 2 : Liste complète des produits soumis à ladite taxe professionnelle prévue par le décret n° 2000-634 du 13 mars 2000 tel que modifié par le décret n° 2008-4111 du 30 décembre 2008

La loi n° 99-101 du 31 décembre 1999 portant loi de finances pour l'année 2000 a institué une taxe professionnelle au profit du fonds de développement de la compétitivité industrielle sur des produits dont la liste est fixée par décret (**Note commune n° 14/2000**).

Le décret n° 2000-634 du 13 mars 2000 a fixé la liste des produits soumis à la taxe au profit du fonds de développement de la compétitivité industrielle (**Note commune n°23/2000**).

Le décret n°2008-4111 du 30 décembre 2008 a élargi la liste des produits soumis à la taxe professionnelle pour englober d'autres produits (**voir annexe 1**).

L'annexe 2 fixe la liste complète des produits soumis à ladite taxe professionnelle prévue par le décret n° 2000-634 du 13 mars 2000 tel que modifié par de décret n° 2008-4111 du 30 décembre 2008.

**LE DIRECTEUR GENERAL DES ETUDES
ET DE LA LEGISLATION FISCALES**

Signé : Mohamed Ali BEN MALEK